

AVIS DE PUBLICITÉ

MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE
EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville d'Auxerre. 14, place de l'Hôtel
de Ville. BP 70059. 89012 Auxerre Cedex.

Téléphone : 03.86.18.02.93

La ville d'Auxerre lance une consultation pour l'opération suivante :

Objet de la consultation	Lieu	Mode de passation	Renseignements techniques	Date limite de remise des offres
Autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de La Fête de la Musique	Commune d'Auxerre – Centre ville et quais	Arrêtés	Tél : 03.86.72.43.68	Le 12 avril 2019

Article 1 : Conditions de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence ne relève pas de la réglementation applicable aux marchés publics, à la délégation de service ou aux beaux commerciaux. La présente consultation relève en vertu de l'article L. 2122-1-1 du Code de la propriété des personnes publiques, de la réglementation applicable au régime des occupations temporaires du domaine public.

Article 2 : Caractéristiques essentielles de l'autorisation

L'autorisation entrera en vigueur le **21 juin 2019**. Elle est conclue pour une durée de 5 heures (de 19h à 00h).

Article 3 : Destination des lieux et dispositions particulières

Les lieux occupés sont destinés à la vente de boissons (de 1ère & 2ème catégorie) et de petite restauration à emporter.

Article 4 : Critères de sélection

- 1er critère : qualité du projet et intégration du projet dans son environnement et notamment : respect des normes environnementales et démarche éco-responsable
- 2ème critère : localité de l'entité et personnalité morale à jour dans ses obligations sociales et fiscales

Article 5 : Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet les pièces suivantes, paraphées, datées et signées par lui :

- un récépissé de déclaration de constitution en préfecture ou un extrait Kbis de moins de 6 mois,
- une lettre de demande d'inscription précisant en détail l'offre de restauration et buvette (ce document dûment complété et signé vaudra engagement de l'occupant et sera annexé à l'autorisation d'occupation à intervenir à l'issue de la consultation),

Les propositions doivent être parvenues à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Auxerre
Service des Evenements
14 place de l' hôtel de ville
BP 70059
89012 Auxerre Cedex

Les offres remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date fixée ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs. Elles doivent être envoyées à Mairie d'Auxerre, Service des Evenements, 14 place de l' hôtel de ville, BP 700, 89012 Auxerre Cedex , avec la mention « CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA MUSIQUE », NE PAS OUVRIR".

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou effectuer des visites qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à fetedelamusique@auxerre.com .